

# Plan zonal de sécurité 2020-2025



Zone de police des Hauts-Pays (5329)

## Table des matières

1	Avant-propos du Chef de Corps .....	4
2	Introduction.....	6
2.1	Cadre légal et réglementaire.....	6
2.2	Politique générale de la police intégrée.....	6
2.3	Lettre de mission du Chef de Corps 2018 – 2022.....	7
3	Mission, vision, valeurs.....	8
4	Analyse environnementale.....	10
4.1	Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	10
4.1.1	Environnement zonal : notre terrain.....	10
4.1.2	Criminalité zonale : données objectives.....	11
4.1.2.1	Nombre de faits judiciaires.....	11
4.1.2.2	Infractions de roulage.....	12
4.1.2.3	Principaux faits de criminalité .....	12
4.1.2.4	Accidents de circulation .....	13
4.1.2.5	Analyse des données .....	13
4.1.2.6	Criminalité transfrontalière.....	13
4.1.2.7	Dour Festival.....	14
4.1.3	Sentiments et perceptions : données subjectives.....	14
4.1.3.1	Sources .....	14
4.1.3.2	Résultats du sondage de population .....	15
4.1.3.3	Rencontres citoyennes .....	16
4.1.3.4	Analyse sentiments et perceptions .....	16
4.2	Image de notre zone de police et de son fonctionnement.....	17
4.2.1	Capacité de la zone (au 01/09/19) .....	17
4.2.2	Organigramme et capacité.....	18
4.2.3	Capacité par mission de base .....	19
4.2.3.1	Intervention urgente .....	19
4.2.3.2	Accueil .....	19
4.2.3.3	Travail de quartier .....	19
4.2.3.4	Circulation .....	20
4.2.3.5	Recherche locale .....	20
4.2.3.6	Maintien de l'ordre public.....	21
4.2.3.7	Assistance aux victimes .....	21

4.2.4	Missions à caractère fédéral .....	21
4.2.5	Analyse du fonctionnement .....	22
5	Stratégie et politique .....	23
5.1	Leçons à tirer du PZS précédent .....	23
5.2	Attentes des autorités et des partenaires .....	23
5.2.1	Dour .....	23
5.2.2	Hensies .....	24
5.2.3	Honnelles .....	25
5.2.4	Quiévrain .....	25
5.2.5	Procureur du Roi .....	26
5.2.6	Gouverneur .....	26
5.2.7	Police fédérale .....	26
5.2.7.1	DirCo .....	26
5.2.7.2	DirJud .....	26
5.3	Analyse des priorités et des attentes : la matrice décisionnelle .....	27
5.4	Choix des priorités stratégiques 2020-2025 .....	27
5.4.1	Objectif stratégique 1 : une bonne police de base .....	28
5.4.2	Objectif stratégique 2 : criminalité dérangeante et sentiment d'insécurité .....	29
5.4.3	Objectif stratégique 3 : circulation routière .....	30
5.4.4	Objectif stratégique 4 : innovation et gestion de l'information .....	31
5.5	Suivi des priorités .....	31
6	Conclusion .....	32
7	Approbation du plan .....	33
8	Annexes .....	34
8.1	Lettre de mission du chef de Corps – 2018- 2022 .....	34

# 1 Avant-propos du Chef de Corps

Toutes les parties impliquées dans la conception d'un plan zonal de sécurité (PZS) diront que celui-ci représente une étape primordiale dans le cycle de politique d'une zone de police.

Que cette démarche permet un alignement des politiques sécuritaires fédérales et locales selon les lignes tracées dans la note cadre de sécurité intégrale (NCSI) et dans le plan national de sécurité (PNS).

Que le conseil zonal de sécurité (CZS) est un moment privilégié pendant lequel les partenaires et autorités s'accordent sur les priorités de la zone de police dans sa contribution à la sécurité et à la qualité de vie pour les six années à venir.

Mais quelle énergie faut-il consacrer aujourd'hui à cet exercice sachant que ni note cadre, ni PNS ne permettent un alignement avec la politique fédérale pour 2020 ?

Certes, la nouvelle circulaire interministérielle PLP 58 traitant des PZS innove en prévoyant une intégration des objectifs locaux par le niveau fédéral.

En réalité, il s'agira d'un travail administratif supplémentaire à fournir via de nouvelles fiches de synthèse en parallèle au plan déjà établi.

Sans compter qu'il faudra, par la suite, aligner les plans zonaux aux priorités fédérales quand la note cadre et le PNS paraîtront.

Une demande des zones de police au Ministre de l'Intérieur, par la voix de la CPPL, était pourtant de **simplifier** la méthodologie de rédaction des plans devant s'orienter vers les priorités locales.

Une lueur de **simplification** semble poindre dans la même circulaire au sujet du suivi des objectifs et des actions. Mais cette méthode décrite comme « **plus flexible** » est de nouveau à proposer dans un travail supplémentaire par le Chef de Corps qui fera, de toute façon, un rapportage au minimum annuel au CZS.

La méthodologie d'élaboration reste ensuite la même.

Que dire également de ce cycle de politique qui ne s'harmonise avec aucune autre échéance, locale, régionale ou fédérale : ni le budget, ni les élections, ni la lettre de mission, ni le plan global de prévention... ?

Et comment décider de mettre des moyens dans des projets ou des actions prioritaires quand nos effectifs policiers à la limite de la norme minimale, nous permettent à peine d'exécuter nos missions de base et de garantir les 7 fonctionnalités imposées par la circulaire PLP 10 concernant le service minimum équivalent à fournir au public sur l'ensemble du territoire ?

D'autant plus que ces normes datent de 1998...vous dites globalisation, numérisation, polarisation et plans d'actions ?

C'est justement cette limitation des moyens publics qui nous amène à choisir des axes prioritaires, et ce malgré les efforts budgétaires des communes obligées de combler en fin de compte le déficit.

Mais à quoi renoncer ?

Etant au carrefour des demandes des citoyens et des autorités des différents niveaux de pouvoir, la police locale peut-elle vraiment renoncer à des tâches qui lui sont règlementairement attribuées ?

Au contraire, de nouvelles législations et réglementations ne font qu'élargir l'éventail déjà très riche des missions à exécuter. Je pense notamment aux textes que publient les niveaux régionaux ou communautaires (bien-être animal, protection de la jeunesse, ...)

Le plan zonal de sécurité n'est-il donc pas un leurre, un passage obligé sans conséquence concrète sur le terrain, une farde de plus dans nos bibliothèques déjà bien remplies, une liste de bonnes

intentions que nous oublions le lendemain du conseil zonal englués que nous sommes dans nos tâches quotidiennes ?

Alors à quoi bon s'évertuer à analyser, prioriser, suivre et rapporter de la sorte ?

La réponse est **simple** : parce qu'il s'agit bien là de l'application des 5 piliers et des fondements de la fonction de police orientée vers la communauté.

En effet, nous devons nous assurer qu'avec nos moyens, même limités, nous allons bien **résoudre** les problèmes des citoyens en les **impliquant** en toute **transparence** avec les **partenaires** pertinents et en comprenant les enjeux et les défis que l'évolution de la **société** nous impose. Je pense notamment à la capacité de nos services à lutter contre de nouvelles formes de criminalités liées à l'évolution exponentielle du numérique.

L'enquête locale de sécurité auprès de la population à laquelle nous avons participé en 2018, représente aussi, à côté des résultats concrets des différents baromètres statistiques, une belle opportunité de comprendre les attentes du public dans le domaine de la sécurité. Les résultats nous montrent des pistes à suivre pour contribuer réellement à l'amélioration de la qualité de vie et à lutter contre le sentiment d'insécurité.

Attention qu'il faut rester modeste quant à l'effet de nos actions sur les résultats futurs et accepter que tout n'est pas facilement maîtrisable ou mesurable dans le domaine de la qualité de vie et de la sécurité.

Je vous propose donc d'établir un plan zonal répondant évidemment aux prescriptions légales et qui permettra d'établir des actions **concrètes** amenant à des résultats **mesurables** mais de façon **pragmatique et simple**.

*« A quoi bon soulever des montagnes quand il est si **simple** de passer par-dessus ? »*

*Boris Vian*

## 2 Introduction

Le plan zonal de sécurité se compose de trois parties :

- une analyse de l'environnement prenant en compte des éléments objectifs et subjectifs ainsi que le fonctionnement de la zone de police ;
- le concept Mission, Vision et Valeurs de la zone de police ;
- le volet politique et stratégie s'appuyant sur les leçons à tirer du précédent PZS, sur les analyses développées plus haut ainsi que sur les attentes des différentes parties. On y explique les choix et la méthode de suivi des priorités.

### 2.1 Cadre légal et réglementaire

- Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à 2 niveaux (LPI) et particulièrement les articles 36 à 37bis qui déterminent ce que doit comprendre un PZS ;
- La circulaire Interministérielle PLP 58 du 11 avril 2019 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité 2020-2025 et leur approbation par les Ministres de l'intérieur et de la Justice.

### 2.2 Politique générale de la police intégrée

La police locale n'étant pas le seul acteur de la sécurité, sa stratégie et ses actions doivent s'inscrire dans une approche intégrée et intégrale avec les partenaires et les autorités concernées aux différents niveaux de pouvoir.

Dans le dernier cycle de politique, la note cadre de sécurité intégrale 2016-2019 (NCSI) et le plan national de sécurité 2016-2019 permettaient de faire ce lien notamment avec la stratégie de la police fédérale. Il s'agissait de faire se croiser, dans le plan zonal, les différents axes nationaux avec les politiques locales.

L'absence de telles directives fédérales pour le développement des PZS à partir de 2020 pourrait faire croire à une « désynchronisation » des politiques sécuritaires fédérale et locale.

De plus, la part régionale du développement de la politique sécuritaire est de plus en plus présente au niveau local. Il faut par exemple penser au plan radicalisme, au bien-être animal ou à la circulation routière.

Pourtant, quand on relit les ambitions du PNS 2016-2019<sup>1</sup> dont le titre était « Aller ensemble à l'essentiel », on constate que celles-ci sont toujours d'actualité :

*« 1. De concert avec l'ensemble de ses services à tous les niveaux, la police intégrée entend fournir un **service de qualité à la population**. Tous les citoyens ont droit à un traitement correct et de qualité de leurs dossiers ou requêtes et doivent pouvoir compter sur notre engagement pour assurer leur sécurité et combattre l'ensemble des phénomènes criminels.*

*2. L'approche des phénomènes de sécurité par la police intégrée s'effectue via des **thèmes transversaux, le fonctionnement par programmes et les projets d'amélioration du travail quotidien**.*

*3. La police intégrée organise son **système de maîtrise de l'organisation** par le biais de ses processus de politique et d'appui, afin de pouvoir mobiliser du personnel de manière efficace et professionnelle pour lutter de manière efficace et efficiente contre la criminalité et l'insécurité sur le terrain. »*

---

<sup>1</sup> Plan national de sécurité 2016-2019 – « Aller ensemble vers l'essentiel ». Ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le titre du PNS de l'époque mérite peut-être une annotation qui sera traduite dans notre plan zonal de sécurité :

« Aller ensemble **simplement** à l'essentiel »

### 2.3 Lettre de mission du Chef de Corps 2018 – 2022<sup>2</sup>

L'arrivée d'un nouveau mandataire à la tête de la zone de police en mars 2018 a conduit à l'écriture d'une lettre de mission validée début 2019 par le Conseil de police. On y retrouve des objectifs établis après une analyse interne et externe de la zone, prenant notamment en compte les besoins des autorités et partenaires, des membres de la zone et de la population<sup>3</sup>.

Sept objectifs stratégiques débouchant sur 100 objectifs opérationnels ou activités concrètes y sont déterminés.

Il nous semble primordial de les intégrer dans le plan zonal de sécurité.

Trois objectifs transversaux :

- **Maîtriser** sur base du système de contrôle interne – Développer et mettre en œuvre les outils permettant la maîtrise de l'organisation selon le concept du système de contrôle interne instauré par la circulaire CP3 afin de responsabiliser l'ensemble des membres du personnel.
- **Innovater** sur base des nouvelles technologies – Développer et utiliser des solutions innovantes basées sur les nouvelles technologies afin d'améliorer nos processus opérationnels et non opérationnels ainsi que le service rendu aux citoyens et aux autorités.
- **Optimiser** sur base de l'utilisation efficiente des moyens et le développement de synergies – Optimiser nos processus opérationnels et non opérationnels par une utilisation efficiente de nos moyens et par le développement de synergies avec des partenaires internes ou externes à la police.

Quatre objectifs stratégiques :

- **Consolider** – Garantir et consolider les 7 fonctionnalités de base selon les normes de la circulaire PLP10, particulièrement en développant notre visibilité et notre accessibilité.
- **Converger** – Lutter contre les phénomènes criminels en faisant converger les priorités des autorités administratives et judiciaires dans le cadre du plan zonal de sécurité.
- **Appuyer** – Mettre à disposition de l'organisation de façon qualitative et durable, dans des délais acceptés de tous, les moyens nécessaires à la bonne exécution des différentes missions.
- **Mobiliser** – Développer et maintenir nos ressources humaines afin de les mobiliser pour la réalisation des objectifs de la zone dans le respect du bien-être et dans un esprit permanent de communication interne.

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1

<sup>3</sup> Via les résultats intermédiaires de l'enquête locale de sécurité 2018

### 3 Mission, vision, valeurs

Ce texte, déjà présent depuis 2009 dans les deux derniers plans zonaux de sécurité<sup>4</sup>, peut toujours s'appliquer à notre zone tant il s'inspire des fondements de ce qui est attendu de la police locale.

C'est plutôt sa traduction concrète dans notre organisation et dans nos actes qui doit être dynamisée.

A l'occasion de la lettre de mission, la vision de base a également été complétée à l'aune de la révolution numérique qui touche tous les niveaux de la société ainsi que de la notion de développement durable et de transparence<sup>5</sup>.

#### Mission

La zone de police des Hauts-Pays assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police, de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral.

La fonction de police de base qu'elle remplit est une contribution à la sécurité sociétale qui est le résultat de la politique de sécurité intégrale et intégrée sous la régie des autorités.

Elle s'attache à augmenter le sentiment de sécurité ainsi que la satisfaction de la population, des autres services et des autorités par rapport au service rendu.

#### Vision

Afin de réaliser sa mission, la zone de police des Hauts-Pays intègre dans son fonctionnement les principes de la police d'excellence, à savoir :

- ❖ **la fonction de police orientée vers la communauté** qui est une stratégie philosophique et organisationnelle qui permet à la police et à la population locale de collaborer étroitement afin de résoudre crimes et délits et d'éviter le sentiment d'insécurité, les désordres sociaux et la délinquance de quartier ;
- ❖ **la fonction de police guidée par l'information** qui est le souci permanent de guider l'organisation policière sur le plan stratégique, opérationnel et tactique sur la base d'informations concernant l'insécurité, la qualité de vie, la criminalité et le fonctionnement policier ;
- ❖ **la gestion optimale** qui vise l'amélioration continue des résultats, des prestations, de la structure et de la culture des services de police et de leur travail avec leurs partenaires dans la chaîne de sécurité.

---

<sup>4</sup> PZS 2009-2012 et PZS 2014-2017

<sup>5</sup> Voir les encadrés supplémentaires dans les textes « Vision » et « Valeurs »

Elle anticipe en permanence **la transformation numérique** de la société en se dotant **d'outils modernes**, et en **impliquant** ses membres dans **les nouvelles façons de travailler**.

Elle fait donc preuve **d'agilité**<sup>6</sup> pour répondre au mieux aux nouvelles exigences du public et des autorités.

Elle intègre également la notion de **développement durable** dans ses différents projets et modes de fonctionnement.

Dans un esprit de **transparence et de rendre compte**, elle communique de façon moderne sur les résultats de ses actions.

### Valeurs

Le personnel de la Police des Hauts-Pays s'attache à appliquer la Charte des valeurs de la police intégrée telle que formulée dans le code de déontologie :

- ❖ Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire
- ❖ Être loyal envers les institutions démocratiques
- ❖ Être intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer
- ❖ Avoir le sens des responsabilités
- ❖ Être animé par et faire montre d'un esprit de service caractérisé par la disponibilité, la qualité du travail, la recherche de solutions dans le cadre de ses compétences, la mise en œuvre optimale des moyens adéquats, le souci du fonctionnement intégré des services de police
- ❖ Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel
- ❖ Contribuer au bien-être sur les lieux de travail.

Les collaborateurs de la zone de police font preuve de **transparence**, et se tiennent prêts à **s'adapter** à un environnement en **mutation permanente**.

---

<sup>6</sup> L'approche agile préconise entre autres, la planification adaptative, le développement évolutif, la livraison hâtive et l'amélioration continue. Elle encourage donc une réponse rapide et flexible aux changements. (...) Pour être agiles, les structures et les processus doivent être fortement ancrés dans une mentalité agile. Cette manière de penser est fréquemment caractérisée par certains éléments tels que la transparence, l'authenticité, la collaboration, la responsabilisation, l'élimination de relations hiérarchiques, l'amélioration continue et la tolérance aux erreurs.

(Source : <https://audacium.com/quest-ce-que-lagilite-organisationnelle-et-autres-questions-frequentes/>)

## 4 Analyse environnementale

### 4.1 Image de la sécurité et de la qualité de vie

#### 4.1.1 Environnement zonal : notre terrain

La zone est composée de quatre communes qui ont des configurations fondamentalement différentes : plutôt urbanisée comme Dour ou plutôt rurale pour Honnelles et Hensies, ou encore mixte comme Quiévrain.

Dour et Quiévrain ont toutes les caractéristiques sociales et sécuritaires liées aux agglomérations (commerces, écoles, circulation, nuisances liées à l'Horeca ou aux activités nocturnes, hétérogénéités de la population et des attentes, logements sociaux, qualité très différenciée de l'habitat,...)

Ces deux communes ont la densité de population la plus élevée

<b>Communes</b>	<b>Superficie</b>	<b>Nombre d'habitants (1er janvier 2019)</b>	<b>Densité de population</b>	<b>Zones de police environnantes</b>
<b>Dour</b>	3.332 ha	16.637	499 hab/km <sup>2</sup>	Police Borraine ZP Bernissart/Péruwelz
<b>Hensies</b>	2.604 ha	6.828	262 hab/km <sup>2</sup>	
<b>Honnelles</b>	4.133 ha	5.159	125 hab/km <sup>2</sup>	
<b>Quiévrain</b>	2.180 ha	6.815	313 hab/km <sup>2</sup>	
<b>Total</b>	12.249 ha	35.439	289 hab/km <sup>2</sup>	

D'une surface de 122 km<sup>2</sup>, la zone est bordée au sud et à l'ouest par 55 km de frontières avec la France (Dour : 3 km – Hensies : 7 km – Honnelles : 36 km – Quiévrain : 9 km).

Ceci génère des flux frontaliers importants et difficiles à contrôler.

La commune de Quiévrain est particulièrement et visiblement impactée par cette problématique puisque son agglomération est « collée » à la frontière. En plus des activités commerciales classiques, la commune regorge de « tabac-shops » et de maisons de jeux, et représente donc un point attractif important pour le public français. L'agglomération est traversée par la RN 51 qui représente un axe important de transit transfrontalier en parallèle avec l'autoroute E19 passant sur le territoire de la commune d'Hensies.

Les autres communes et les autres entités de Dour et Quiévrain hors agglomération, sont également impactées par ces flux mais de façon plus discrète vu la multiplicité des axes traversant la frontière.

Les quatre communes sont également traversées par des axes routiers régionaux générant une circulation importante selon les créneaux horaires.

L'âge moyen de la population (plus de 41 ans) est plus élevé que la moyenne belge (40,8) et wallonne (40,4) :

De plus, la croissance de la population, même si elle est positive, excepté pour Dour, semble évoluer moins rapidement que celle du Hainaut et de la Wallonie.

Le vieillissement de la population et l'influence de plus en plus importante des « séniors » impactent notre approche des besoins du public.

La zone comprend d'ailleurs 7 établissements séniories ou homes, qui génèrent des problèmes de disparitions inquiétantes.

Hormis pour Quiévrain, les taux de population étrangère observés dans la zone de police sont inférieurs à ceux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

Excepté pour Honnelles, le taux d'emploi est inférieur aux taux hennuyer et wallon mais en augmentation. Le taux de chômage est supérieur à celui du Hainaut pour Dour, Hensies et Quiévrain et de la Wallonie pour les 4 communes :

- Dour : 18,1 %
- Hensies : 17,1 %
- Honnelles : 14 %
- Quiévrain : 19,8 %

Les zones industrielles importantes se trouvent sur Dour dont les autorités poussent le développement économique (aménagement du centre urbain, développement de zones commerciales et de détente). Ceci aura un impact sur le travail policier dans les prochaines années.

Il n'y a cependant aucun risque industriel d'envergure sur le territoire de la zone (SEVESO, nucléaire, chimique).

De nombreux événements de différentes ampleurs sont organisés sur les quatre communes (cavalcade de Quiévrain, courses cyclistes, Fête des moissons, Hensies Plage,...).

Mais c'est le Dour Festival, le plus important de Wallonie, drainant durant 5 jours plus de 50.000 visiteurs quotidiens, qui impacte le plus la capacité et l'organisation de la zone de police. Les problèmes de police administrative et judiciaire demandent un investissement considérable dans la préparation et la gestion. Sans les renforts de la police intégrée (police fédérale et autres zones de police), l'événement ne pourrait pas être encadré (+/- 1000 policiers sur l'ensemble des 5 jours).

#### 4.1.2 Criminalité zonale : données objectives

Différentes sources ont été consultées :

- Les données encodées dans le système informatique ISLP ;
- Les données issues de la Banque Nationale Générale (BNG) ;
- Les données fournies par le Carrefour d'Information de l'Arrondissement ;
- Le Plan National de Sécurité ;
- Les baromètres de la Police fédérale DGR/DRI/BIPOL (circulation – criminalité – élucidation – PNS 2016-2019)

##### 4.1.2.1 Nombre de faits judiciaires

	2016	2017	2018
Dour	3011	2516	2266
Hensies	967	778	747
Honnelles	727	553	496
Quiévrain	1278	1101	880
Total général	5983	4948	4389

#### 4.1.2.2 Infractions de roulage

		2016	2017	2018
Infraction classique	Dour	564	643	1121
	Hensies	135	117	164
	Honnelles	51	12	24
	Quiévrain	230	333	1451
<b>Total Infraction classique</b>		<b>980</b>	<b>1105</b>	<b>2760</b>
Radar	Dour	159	576	780
	Hensies	11	101	297
	Honnelles	147	264	265
	Quiévrain	37	364	199
<b>Total Radar</b>		<b>354</b>	<b>1305</b>	<b>1541</b>

#### 4.1.2.3 Principaux faits de criminalité

Types de faits	2016	2017	2018
<b>Roulage</b>			
Accidents avec lésions corporelles	60	73	63
Accidents avec dégâts matériels	242	215	231
<b>Atteintes à l'intégrité physique</b>			
Coups et blessures volontaires (hors violence intrafamiliale)	97	117	123
Violences intrafamiliales	141	190	208
Vols avec violences/menaces	65	60	31
VMA/extorsions	91	28	66
<b>Criminalité liée aux véhicules</b>			
Vols dans/sur véhicules	318	115	125
Vols de véhicules	92	36	64
<b>Atteintes à la propriété</b>			
Dégradations et vandalisme	331	190	218
Dégradations sur véhicules	159	197	163
Incendies volontaires	112	76	73
Fraude informatique	65	96	115
Vols à l'étalage	66	37	40
Vols à l'arraché	13	5	7
Vols qualifiés dans habitation (et tentatives)	1065	730	432
Autres cambriolages	735	261	234
Vols de vélo	14	6	5
Vols de moto/cyclomoteurs	21	13	15
<b>Faits de mœurs</b>			
A l'égard de mineurs	14	12	9
A l'égard de majeurs	4	5	36
<b>Sanctions administratives</b>			
Infractions liées aux déchets	24	29	29
Infractions liées aux tapages	11	9	17
<b>Stupéfiants</b>			
Vente	67	38	42
Détention	206	272	175

#### 4.1.2.4 Accidents de circulation

Accidents	commune	2016	2017	2018
avec blessés	Dour	21	26	18
	Hensies	17	16	19
	Honnelles	6	11	6
	Quiévrain	13	17	19
<b>Total avec blessés</b>		<b>57</b>	<b>70</b>	<b>62</b>
avec dégâts matériels	Dour	127	107	110
	Hensies	35	26	47
	Honnelles	21	19	18
	Quiévrain	59	63	56
<b>Total avec dégâts matériels</b>		<b>242</b>	<b>215</b>	<b>231</b>
avec mort d'homme	Dour	2	1	
	Hensies		1	1
	Honnelles	1		
	Quiévrain		1	
<b>Total avec mort d'homme</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>		<b>302</b>	<b>288</b>	<b>294</b>

#### 4.1.2.5 Analyse des données

- ✓ De façon générale le nombre de faits judiciaires est en diminution sur la zone de police (-20%).
- ✓ Le nombre d'accidents de la route reste globalement constant.
- ✓ Les coups et blessures en dehors de la sphère familiale connaissent une hausse. Dans la plupart des cas, il s'agit de bagarres/coups réciproques sur la voie publique dont les protagonistes se connaissent.
- ✓ On constate une hausse de faits de violence intrafamiliale déclarés. Le chiffre noir est évidemment important pour cette matière.
- ✓ Les atteintes à la propriété, qui comprennent les dégradations, le vandalisme et les incendies volontaires sur les véhicules ainsi que sur les autres biens immobiliers, restent plutôt stables. Les vols de véhicules ont fortement augmenté entre 2017 et 2018.
- ✓ Pour les enregistrements relatifs à la fraude informatique (toutes formes confondues) on constate une augmentation significative.
- ✓ L'évolution en matière de vols (+ tentatives de vols) qualifiés dans les habitations et autres est très positive (-30%). Mais le nombre de faits (666 en 2018) restent globalement importants et représentent 15% de la criminalité.
- ✓ Les faits de mœurs sont en augmentation dans la zone (notamment commis à l'égard de mineurs). Etant donné que ces délits sont fortement liés à la propension à déclarer de la victime et que, en conséquence, ils connaissent un chiffre noir élevé, on ne peut pas simplement déduire de ces chiffres que le phénomène augmente.

#### 4.1.2.6 Criminalité transfrontalière

Les 55 km que comprend la zone et l'attractivité des commerces et maisons de jeux de l'agglomération de Quiévrain nous font constater une concentration de faits sur l'axe de pénétration formé par la rue de Valenciennes, la rue Grande, la rue Debast et la rue de Mons.

10 % des faits commis à Quiévrain le sont dans la rue de Valenciennes, plus de 30% de ces faits concernent une maison de commerce, et 56% des faits commis dans des commerces le sont dans des magasins de tabac.

Les trafics de stupéfiants en rue sont également pointés du doigt.

Ces faits génèrent en outre un sentiment d'insécurité important pour les commerçants et riverains.

#### *Nombre d'interventions sur Quiévrain en 2018*

<i>Rue de Valenciennes</i>	<i>189</i>
<i>Rue Debast</i>	<i>76</i>
<i>Rue Grande</i>	<i>108</i>
<i>Autres</i>	<i>1337</i>

#### *Nombre de PV sur Quiévrain en 2018*

Rue de Valenciennes	60
Rue Debast	28
Rue Grande	47
Autres rues	523

Ces axes constituent donc un « hot spot » qui devra faire l'objet de notre attention.

Les autres communes sont également touchées par le phénomène mais de façon plus diffuse dans des lieux moins fréquentés.

La commune de Dour comprend également un « hot spot » dans une moins large mesure dans le centre sur la Place Verte et la Place Emile Vandervelde où des trafics de stupéfiants sont pointés du doigt générant également un sentiment important d'insécurité.

#### *4.1.2.7 Dour Festival*

Avec plus de 474 faits judiciaires en 2018 et 271 faits en 2019, l'événement génère entre 7 et 10% de la criminalité de la zone de police et pratiquement 20% de la criminalité sur la commune de Dour sur seulement 5 jours.

Le taux de criminalité moyen est multiplié par 6 pendant cette période.

Les faits liés à la consommation et au trafic de stupéfiants sont les plus nombreux (50%).

Les faits sont cependant géographiquement concentrés sur le périmètre du site.

#### *4.1.3 Sentiments et perceptions : données subjectives*

##### *4.1.3.1 Sources*

L'enquête locale de sécurité 2018 a permis de dégager les causes de sentiments d'insécurité, de confirmer le type de faits non dénoncés ou la perception de la qualité de nos services.

Des réunions citoyennes (Hensies – Quiévrain) ou les PLP (Quiévrain – Dour – Honnelles) nous ont donné également des informations précieuses.

Il faut également ajouter un sondage effectué par le Bourgmestre d'Hensies concernant le sentiment d'insécurité et la perception de la police.

Les différents courriers (classiques ou e-mail, les formulaires Internet ou les réactions sur les réseaux sociaux nous donnent également des indications sur les perceptions).

#### 4.1.3.2 Résultats du sondage de population

Le tableau ci-dessous permet de dégager les phénomènes les plus insécurisants pour la population

« *Considérez-vous les faits suivants comme un problème dans votre quartier ?* »

	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème
Vitesse non adaptée au trafic	51,70	29,18
Conduite agressive dans la circulation	37,05	27,97
Stationnement gênant	33,69	23,38
Dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue	28,61	30,04
Nuisances sonores causées par le trafic	26,39	26,91
Accident de circulation	10,35	15,32
Cambriolage	10,32	28,27
Nuisances sonores causées par des voisins	9,32	18,77
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique	9,20	20,07
Animaux non tenus en laisse ou errants	9,17	17,78
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues	9,12	15,37
Trafic de stupéfiants dans la rue	8,90	11,61
Vandalisme et graffitis	7,81	12,61
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	7,53	19,58
Jeunes traînant dans l'espace public	6,88	14,78
Personnes importunées dans la rue	5,40	7,69
Éclairage public défectueux ou manquant	4,98	13,74
Bagarres	4,44	8,44
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes	3,90	6,65
Vol dans les voitures	3,56	12,69
Vol de vélos	2,62	9,67
Vol de moto / cyclomoteur	2,33	6,79
Vol de voiture	2,31	12,93
Vol à la tire	1,78	3,64

Les autres données rassemblées nous permettent de comprendre qu'une majorité se sent rarement ou jamais en insécurité (65%). Mais cela veut dire que 1 personne sur 3 perçoit ce sentiment.

Une majorité autour de 60% n'est pas au courant des services rendus par la police ou la commune dans le cadre de la prévention.

Le mode de communication demandé pour mieux connaître les services et actions de la police serait dans l'ordre :

- Courrier ou toutes boîtes (journal de la police) (85%) ;
- Les journaux régionaux ;
- Le site Internet de la police ou de la commune.

Les médias sociaux ou les rencontres directes organisées viennent derrière avec 45%.

La zone de police ne semble pas mal perçue auprès de la population, si on considère que moins de 16% de l'échantillon se considère insatisfait ou très insatisfait par le travail policier. Une bonne partie reste néanmoins indifférente (39%).

Une majorité dit ne pas connaître son agent de quartier (66%). Mais cette connaissance doit-elle être un objectif en soi plutôt que la satisfaction globale positive de l'action policière (45% de satisfaction) ?

En revanche, une minorité se déclare satisfaite de la présence en rue (18%) ou de la connaissance des activités de la police (25%). L'accueil est également à améliorer.

Près de 20 % indiquent éviter certains lieux sur Dour et Quiévrain (cf « Hot spots ») et pas sur les autres communes.

Les chiffres sont aussi interpellants quant à la non-déclaration de certains faits avec entre autres :

- faits de mœurs (93%) ;
- criminalité liée à Internet : (+ de 80%) ;
- escroqueries (72%) ;
- vols à l'aide de violence (61%).

#### *4.1.3.3 Rencontres citoyennes*

Les tendances restent les mêmes que pour le sondage.

Les services sont méconnus et l'agent de quartier reste peu visible.

Les nuisances et la vitesse dans les quartiers restent la priorité des citoyens.

#### *4.1.3.4 Analyse sentiments et perceptions*

Les priorités restent bien la conduite agressive, la vitesse, le stationnement et les nuisances liées à la circulation dans les quartiers. Les dépôts clandestins sont également pointés du doigt.

La communication vers le citoyen fait défaut : autant dans la connaissance des services à disposition que dans celle de l'agent de quartier.

Nous ne sommes pas assez visibles mais le service rendu lors des contacts est satisfaisant mais peut être amélioré certainement en termes d'accueil.

Il y a lieu de travailler sur l'incitation à déclarer les faits faisant partie du chiffre noir et de se préparer à l'augmentation des prises de plaintes notamment concernant la criminalité liée à Internet.

## 4.2 Image de notre zone de police et de son fonctionnement

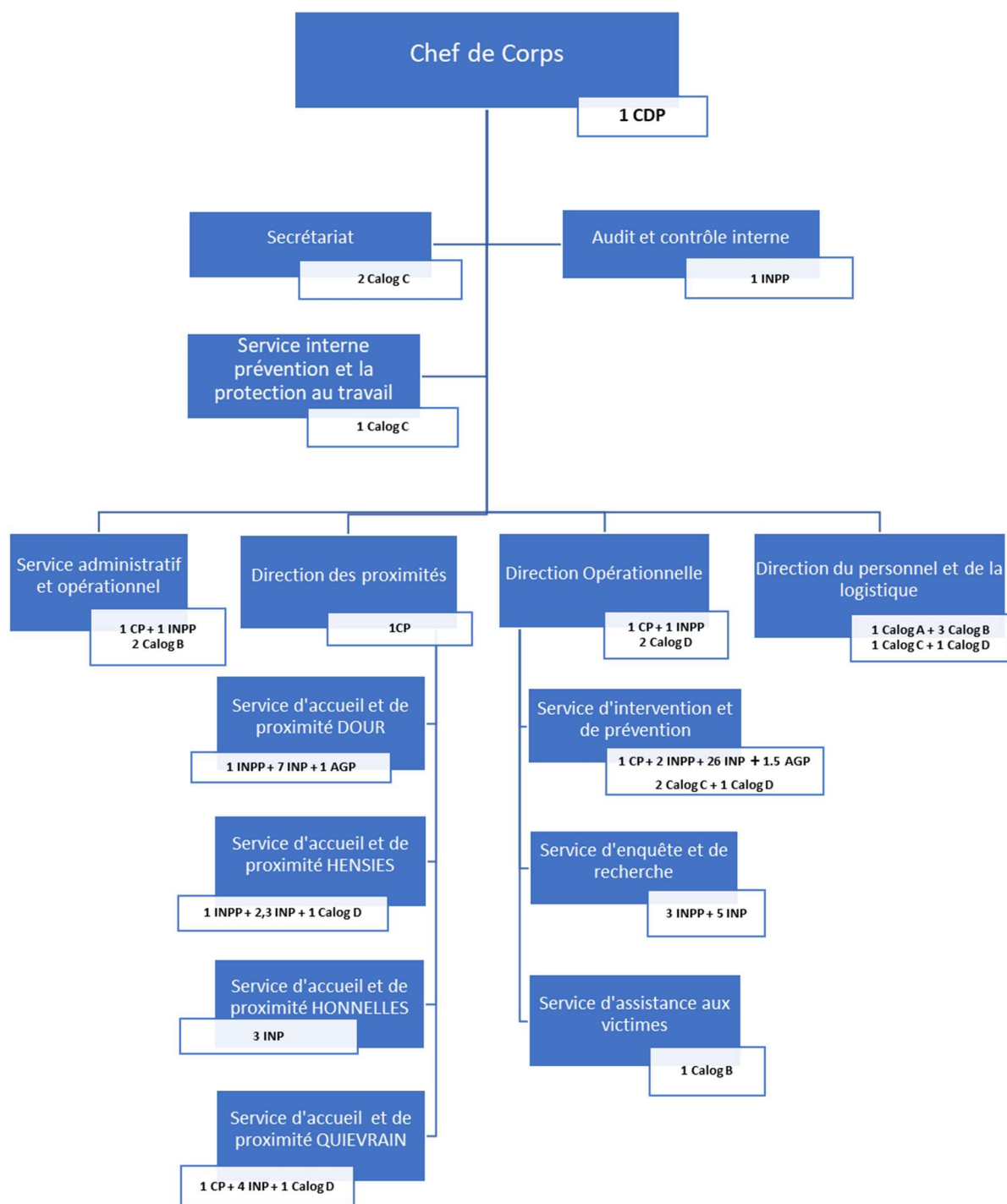
On trouve ici la capacité totale de la zone, l'organigramme, la capacité par fonctionnalité de base et la contribution aux missions fédérales.

### 4.2.1 Capacité de la zone (au 01/09/19)

Cadre	Norme minimale	Cadre organique	Capacité (ETP)	Capacité réelle	Détachement IN/OUT
AGP (+ AAGP <sup>7</sup> )	/	5	3 (+ 3)	3	
INP	/	65	53	52	
INPP	/	22	11	11	
CP	/	7	7	7	1
CDP	/	1	1	1	
<b>Total opérationnel</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>1</b>
D	/	5	5	5	
C	/	10	7	7	
B	/	7	6	6	
A	/	1	1	1	
<b>Total Personnel civil</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>123</b>	<b>94 (+ 3)</b>	<b>93</b>	<b>1</b>

<sup>7</sup> Aspirant Agent de Police engagé et payé par la zone de police mais en formation actuellement

#### 4.2.2 Organigramme et capacité



### 4.2.3 Capacité par mission de base

#### 4.2.3.1 Intervention urgente

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de pointe		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
31/12/18	1	7/14			25.214 heures
	2	14/22 (Lu-Di)			
	1	22/07 (Di-Je)			
	2	22/07 (Ve-Sa)			
<b>NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine (1,5 équipe)</b>					
Norme atteinte					

#### 4.2.3.2 Accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés	
31/12/18	4	5	9	0	2340 heures
<b>NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale</b>					
<p><b><u>Norme non atteinte concernant le point central.</u></b>            Par contre, chaque commune dispose d'un point d'accueil.            Une borne d'accueil est reliée au CIC qui rappelle une équipe en cas de nécessité en dehors des heures d'ouverture.</p>					

#### 4.2.3.3 Travail de quartier

Date enregistrement	Nombre d'habitants	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
31/12/18	35.439	9	19	4	43.000 hrs
<b>NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants</b>					
<p>Norme atteinte            La capacité annuelle comprend toutes les fonctions exécutées par l'ensemble des membres présents (Ops et Calog) soit plus de 28 FTE</p>					

#### 4.2.3.4 Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
31/12/18	93		6160	6160
<b>Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif) soit 7,5 FTE</b>				
Accord avec le SPW pour location LIDAR et protocole avec le CRT pour la gestion administrative des PV radar				
<p><b>La norme n'est pas atteinte.</b>            Mais n'ayant pas de service circulation fixe, le mode de calcul devra être affiné pour déterminer la capacité réellement atteinte dans cette fonctionnalité.</p>				

#### 4.2.3.5 Recherche locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01/07/2019	75	74	8	/	12 764
<b>NORME : 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe pour les jours de semaine</b>					
Norme atteinte – 1 équipe de 2 contactable-rappelable 24/7					

#### 4.2.3.6 Maintien de l'ordre public

		Nombre d'heures (présents ou contact/rap)
<b>Permanence OPA et OPJ</b>	<b>OPA</b>	<b>24/24</b>
	<b>OPJ</b>	<b>50 heures/semaine + 1 équipe SER contactable/rappelable 24/7</b>
<b>NORME : 1 OPA accessible en permanence</b>		
Norme atteinte		

#### 4.2.3.7 Assistance aux victimes

Date enregistrement	Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)	Nombre d'heures (présent ou contact/rap)
01/07/2019	Oui	24/24
<b>NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)</b>		
Accord de collaboration avec les zones de Péruwelz/Bernissart – Leuze/Beloeil et Collines		
Norme atteinte		

#### 4.2.4 Missions à caractère fédéral

La zone de police des Hauts-Pays assure les tâches et les missions à caractère fédéral conformément aux articles 3, 31, 62 de la loi du 7 décembre 1998 (LPI), à savoir :

- MFO-1 – police des cours et tribunaux, transfert des détenus, maintien de l'ordre dans les prisons en cas de troubles et d'émeutes.** La zone de police fournit à la demande de la DCA Hainaut le personnel sollicité, principalement en cas de grève des gardiens de la prison de Mons.
- MFO-2 et 2bis – gestion capacité en personnel – octroi de renforts par la police locale pour des missions de police administrative.**

	2018
HYCAP	1.172 hrs
Formation HYCAP	114,45 hrs

- MFO-3 – Gestion de l'information en matière de police judiciaire, administrative et de sécurité routière.** La gestion est réalisée par des gestionnaires fonctionnels en vertu de la

PLP 5bis. Ils assurent le traitement de l'info vers les différents partenaires définis dans les directives.

4. **MFO-4 – Surveillance et contrôle par les services de police en matière de sécurité privée.**  
Un contrôle des gardiens de sécurité est effectué lors d'événements sur la zone (tâche de contrôle principalement confiée au service de gestion opérationnelle). De plus, il existe un échange d'informations régulier avec le SPF Intérieur dans ce cadre.

5. **MFO-5 – Mission de protection spéciale des personnes et des biens immobiliers et mobiliers.** Sur demande, sécurisation des itinéraires lors de transports particuliers sur autoroute. Sur demande spécifique, nous accompagnons les convois spéciaux.

6. **MFO-6 – Fonctionnement et organisation des CIA.** Notre zone de police :

- Transmet les copies des PV spécifiques qui intéressent DGJ,
- Participe aux réunions "infos douces" au CIA,
- Mise à disposition de notre ISLP via ISLP TO CIA.
- Transmission de nos RIR et DOS.

7. **MFO-7 – Gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supralocale immédiate et coordonnée est mise en œuvre.**

La zone de police ne dispose pas de dispatching autonome local. Nous dépendons du CIC HAINAUT. En cas d'événements supralocaux, le CIC HAINAUT assure donc la direction opérationnelle immédiate des équipes sur le terrain.

#### 4.2.5 Analyse du fonctionnement

La capacité opérationnelle de la zone de police à la limite de la norme minimale permet à peine de garantir les missions de base.

La structure répond bien à la volonté de proximité de l'autorité et du citoyen avec un poste de police dans chaque commune. La capacité (théorique) de la fonctionnalité de quartier dépasse largement la norme imposée dans la circulaire PLP10. Mais le nombre de policiers par poste atteint vite un seuil critique en routine et ne semble pas permettre une réponse satisfaisante dans ce domaine.

La fonctionnalité accueil est également à la limite de la norme.

Des solutions structurelles et organisationnelles devront donc être envisagées dans ces domaines (procédure de rendez-vous, regroupement administratif facilitant la gestion, ...).

La fonctionnalité circulation est en déficit. Des solutions techniques sont déjà en place pour récupérer de la capacité, comme la prise en charge de la rédaction des PV de vitesse par le Centre Régional de Traitement. D'autres solutions, comme l'engagement direct d'agents de police contractuels, sont en cours de réalisation.

Les autres fonctionnalités (intervention et recherche) ne sont pas en déficit mais ne permettent pas une proactivité dans la lutte contre certains phénomènes.

C'est la continuité qui représente plutôt une difficulté, pas seulement dans le domaine opérationnel d'ailleurs.

Les missions à caractère fédéral sont exécutées tel que prévu dans la loi.

## 5 Stratégie et politique

### 5.1 Leçons à tirer du PZS précédent

Le CZS, réuni en mars 2019, constatait déjà une baisse globale des faits repris dans les différentes priorités. Il mettait aussi en avant les difficultés rencontrées par la zone vu le manque de capacité pour exécuter certaines missions, ou développer une proactivité pour lutter contre les phénomènes criminels.

Le sentiment d'insécurité était déjà pointé du doigt et le développement de la cybercriminalité était déjà signalée comme un défi futur à prendre en compte.

En parcourant l'ancien plan et en observant les résultats, on peut constater un manque de suivi et d'analyse des indicateurs prévus pour les priorités initiales. On peut aussi se poser des questions sur la réalisation concrète des projets annoncés dans le plan précédent (partenariats, formations, étude de capacité ou adaptation des objectifs,...).

Ceci montre donc bien toutes les limites de la méthodologie et nous incite à diminuer le nombre des objectifs et des indicateurs, tout en gardant un suivi statistique régulier sur les phénomènes prioritaires.

Il faut revenir aux missions de base qui répondent déjà aux attentes des autorités et de la population, et viser des objectifs et activités plus concrets et mesurables.

Le volume du plan zonal est donc réduit de moitié par rapport à celui de 2016 qui comprenait plus de 80 pages.

La simplification est donc un objectif transversal à maintenir, également dans le rapportage.

### 5.2 Attentes des autorités et des partenaires

Les attentes des communes se retrouvent dans les notes de politique générale issues des nouvelles majorités.

Les bourgmestres ont également affiné leurs attentes lors des réunions de travail bilatérales régulières avec le chef de Corps.

Des contacts ont également été pris avec le service de prévention de Dour dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la commune (PSSP).

En termes d'appui, le DirCo Hainaut a rassemblé en plus des siennes, les priorités du Procureur du Roi de Mons-Tournai, du Gouverneur du Hainaut, du niveau régional et du Directeur Judiciaire Mons-Tournai.

#### 5.2.1 Dour

##### **Note de politique générale**

*« La centralisation sur notre territoire des multiples services de notre zone de police a permis de renforcer la proximité «citoyen-policier» et d'accroître leur disponibilité au cœur des quartiers. La visibilité des agents de proximité doit néanmoins être renforcée.*

*Les nouvelles technologies doivent seconder les fonctionnaires de police dans leurs nombreuses missions. Aussi, nous poursuivrons l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance sur notre territoire et nous nous doterons d'un « radar amovible » répressif.*

*Une mobilité plus responsable pour des rues plus sûres !*

*Au cours de cette dernière mandature, des centaines de milliers d'euros ont été engagés pour améliorer les voiries, sécuriser les abords des écoles et créer à plusieurs endroits des chicanes, giratoires, zones d'évitement striées et autres dispositifs de ralentissement.*

*Malgré ces nombreux aménagements, le comportement de certains automobilistes constitue une nuisance majeure pour toute la population.*

*Pour lutter contre ces comportements irresponsables, nous investirons massivement dans le contrôle du respect de la vitesse en agglomération, par la mise progressive des rues de notre commune sous surveillance 24h/24 par RADAR TRONÇON et caméras ANPR (caméras permettant la reconnaissance des plaques d'immatriculation). Les radars ainsi installés seront clairement visibles et annoncés.*

*L'objectif sera de faire ralentir dans les quartiers, pas de délivrer un maximum de PV. Il s'agira d'une zone tolérance zéro «50km/heure" sur l'ensemble du tronçon entre l'entrée et la sortie de l'agglomération. L'investissement cofinancé par la Wallonie se fera progressivement dès cette année. Si nécessaire le dispositif pourra être adapté pour des tronçons plus stricts qui seraient ramenés à du 30km/heure. »*

### **Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention**

Voici les champs d'actions du service de prévention :

- Le vol de et dans véhicules
- Le vol à la tire et par ruse (séniors)
- Les nuisances sociales
- La délinquance juvénile
- Le cambriolage
- Sécurité aux abords des écoles

#### 5.2.2 Hensies

*« L'amélioration de la sécurité routière et la diminution du sentiment d'insécurité sont des priorités absolues pour notre équipe.*

*Nos engagements :*

- *Placement de radars fixes aux entrées principales de nos villages ;*
- *Création de comités de quartiers collaborant avec la commune et la police ;*
- *Achat de nouvelles caméras mobiles ;*
- *Poursuite des aménagements ralentisseurs de trafic en concertation avec les riverains*
- *Exiger la construction d'un rond-point par la Région wallonne au carrefour du Sardon à Thulin ;*
- *Multiplication des opérations de contrôle nocturne pour lutter contre les excès de vitesse et le trafic de drogue ;*
- *Instauration d'un service « prévention vol » pour votre habitation ;*
- *Création d'une piste cyclable sécurisée permettant de relier nos 4 villages. »*

### 5.2.3 Honnelles

#### **« VIVRE EN SÉCURITÉ.**

*Le problème de la sécurité est au centre de nos préoccupations. En parfaite coordination avec la zone de police, Il faut sensibiliser les usagers à la sécurité routière au sein et en dehors de nos villages. Il est également nécessaire d'interpeller les autorités compétentes au sujet de la sécurisation des grands axes qui les traversent.*

*Enfin, le sentiment d'insécurité doit être combattu en objectivant les problèmes rencontrés par le citoyen en matière de sécurité et en y apportant les réponses adéquates.*

#### **Au niveau de la sécurité des personnes :**

- *Organiser des rencontres entre agents de quartier et citoyens.*
- *Développer la collaboration entre notre police et la police française en organisant des patrouilles mixtes transfrontalières.*
- *Cibler les endroits où la police doit effectuer des patrouilles plus fréquentes, notamment les lieux isolés de l'entité (chapelle Saint Roch, Caillou qui bique...) ou les endroits problématiques signalés.*
- *Développer et dépolitiser le projet Voisins Vigilants.*
- *Installer des caméras fixes ou mobiles afin d'aider l'action de la justice.*

#### **Au niveau de la sécurité routière :**

- *Sécuriser les entrées et sorties de village via des aménagements spécifiques. Ainsi qu'aux différents points noirs identifiés.*
- *Se servir des moyens mobiles en faisant intervenir le radar préventif dans un premier temps puis le radar répressif.*
- *Demander l'installation d'un radar tronçon sur un axe principal de l'entité.*
- *Développer une politique de prévention. »*

### 5.2.4 Quiévrain

#### **« Renforcer toujours plus la sécurité des personnes et des biens**

*La sécurité de nos citoyens et des biens est la première priorité de la majorité communale. Elle veillera à une présence accrue des agents de proximité sur le terrain.*

*La majorité poursuivra mais surtout renforcera le programme d'installation de caméras de vidéo-surveillance et une caméra ANPR (reconnaissance des plaques d'immatriculation) sera installée dans la commune.*

*Dans la volonté de proposer des voiries sûres et des espaces partagés et apaisés, la majorité appuiera l'utilisation de radars préventifs et répressifs par la Zone de Police.*

*En collaboration avec le Commissaire divisionnaire, Chef de la Zone de Police des Hauts-Pays, des rencontres citoyennes seront organisées afin que la population puisse faire connaissance avec les agents de quartiers, premiers acteurs de la police de proximité.*

*L'expérience basigomienne ayant porté ses fruits, la majorité soutiendra la création de « partenariats locaux de prévention » (PLP) sur Quiévrain (idéalement par quartier) et Audregnies.*

*Ce réseau de surveillance participatif permet de sensibiliser les citoyens à la prévention des vols et de faciliter une vigilance collective. Cette démarche ne vise en aucun cas l'intrusion dans la vie privée de ses voisins mais plutôt à mettre en place un canal d'information mutuel qui facilite le travail de la Police pour prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. »*

#### 5.2.5 Procureur du Roi

- Criminalité organisée
- Faits de violence caractérisée (coups et blessures, rébellions, meurtres et assassinats, viols, attentats à la pudeur, vols avec violences et menaces, extorsions)
- Corruption
- Blanchiment
- Targetting

#### 5.2.6 Gouverneur

- Radicalisme
- Sécurité routière/roulage
- Bien-être animal
- Armes (régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre)
- PlanU (mise à jour D3 et réalisation biannuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)
- Coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques) et avec West Vlaanderen

#### 5.2.7 Police fédérale

##### 5.2.7.1 DirCo

- Radicalisme
- Sécurité routière/roulage
- Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires
- Intégrité/diversité
- Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91

##### 5.2.7.2 DirJud

- Radicalisme
- Criminalité organisée
- Trafic de stupéfiants
- Trafic et traite des êtres humains
- Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen

### 5.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice décisionnelle

Les attentes transcrites intégralement ou traduites des textes issus des communes se retrouvent dans le tableau ci-dessous.

La zone propose de les intégrer dans quatre objectifs prioritaires (P1 à P4) qui seront développés au point suivant.

Thèmes	Wallonie	Gouv Hainaut	DirCo Hainaut	Procureur du Roi	DirJud	Dour	Hensies	Honnelles	Quiévrain	Zone de police
Radicalisme	X	X	X		X					P4
Environnement	X					X	X	X	X	P1 P2
Criminalité organisée				X	X		Vols		Vols	P2
Faits de violence caractérisée				X						P2
Corruption				X						
Blanchiment				X						
Trafic de stupéfiants					X		X			P2
Trafic et traite des êtres humains					X					
Sécurité routière / Roulage	X	X	X			X	X	X	X	P1 P3
Bien-être animal	X	X				X			X	
Armes (Régularisation)		X								
PlanU		X				X				P1
Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen		X			X			X		P2
Targetting				X						P2
Police administrative : programme de recherche d'info sur les groupes prioritaires			X							
Intégrité/diversité			X							
Sécurisation de l'accueil GPI 91			X							
Visibilité - Proximité - Rencontres						X	X	X	X	P1
Nouvelles technologies - caméras - ANPR						X	X	X	X	P4

### 5.4 Choix des priorités stratégiques 2020-2025

Quatre priorités stratégiques sont proposées sur base de l'analyse environnementale et des attentes des autorités et des partenaires.

Beaucoup des attentes exprimées semblent pouvoir être rencontrées par la réalisation des missions de base de la police locale.

Le premier objectif sera donc celui repris intégralement de la lettre de mission 2018-2020 qui est de consolider les 7 fonctionnalités de base.

Les trois autres objectifs concernent :

- La criminalité dérangeante et le sentiment d'insécurité ;

- La circulation routière ;
- L'innovation et la gestion de l'information.

#### 5.4.1 Objectif stratégique 1 : une bonne police de base

D'ici 2025, garantir et consolider nos 7 fonctionnalités de base selon les normes la circulaire PLP 10<sup>8</sup>, particulièrement en développant notre visibilité et notre accessibilité notamment par les actions suivantes<sup>9</sup> :

- Mettre en œuvre un plan visibilité des services de proximité en participant à des actions ciblées :
  - projet « Senior Focus »<sup>10</sup> orienté sur les aînés (boîtes jaunes) ;
  - rencontres citoyennes (organisation des « opérations quatre-quarts » afin de rencontrer les agents de quartier et les Bourgmestres ou la mise en place de comités de quartier) ;
  - rappeler le rôle des services de proximité dans le processus de prise en charge des violences intrafamiliales (VIFA) via le service d'assistance policière aux victimes ;
  - développer des projets orientés dans le domaine « jeunesse » (mineurs auteurs, victimes ou acteurs de la sécurité) ;
  - mettre en place des patrouilles cyclistes ;
- Développer de nouveaux PLP<sup>11</sup> ou dynamiser ceux existant ;
- Décentraliser les accueils plaintes judiciaires dans les services de proximité ;
- Renforcer les services de proximité notamment par des agents de police pour les missions d'accueil et de circulation et dans le but de récupérer de la souplesse opérationnelle ;
- Renforcer le service d'intervention pour l'orienter sur son cœur de métier (Police secours et sécurisation) ;
- Dans le cadre des services d'ordre à risque, former les membres du personnel à la détection des comportements suspects (BDO)<sup>12</sup> ;
- Renforcer le SER dans ses missions d'appui judiciaire aux autres unités et garantir la continuité du système de garde ;
- Renforcer la capacité de la fonctionnalité circulation pour atteindre la norme de la PLP 10 et répondre aux attentes des autorités et des citoyens en utilisant les nouveaux outils de contrôle routier mis à disposition ;
- Développer et consolider le processus de gestion négociée de l'espace public par une approche intégrale entre les différents acteurs (police, autorités, organisateurs) ;
- Mettre en place un procédé de vidéo-verbalisation pour la constatation des infractions stationnement et arrêt sanctionnées par des SAC afin d'optimiser leur répression ;
- Mettre en place de la procédure à suivre permettant aux Bourgmestres de prendre des interdictions temporaires de lieu à l'égard d'un ou plusieurs individus déterminés afin de répondre adéquatement et de manière efficace aux comportements dérangeants localisés qui troublent l'ordre public ;
- Réformer la procédure d'enquête de résidence afin d'alléger le travail policier et répondre plus efficacement aux exigences des citoyens et des administration communales ;
- Développer la communication externe pour que les actions entreprises dans les différents domaines et projets soient connus du public via les médias classiques ou modernes

<sup>8</sup> Circulaire ministérielle PLP 10 du 09/10/2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

<sup>9</sup> Repris intégralement de l'objectif stratégique 1 de la lettre de mission 2018 – 2022 du Chef de Corps

<sup>10</sup> Projet permettant aux aînés et personnes en ayant le besoin de disposer de boîtes à placer dans un frigo dans lesquelles se trouvent tous les renseignements nécessaires aux services de secours.

<sup>11</sup> Partenariats locaux de prévention.

<sup>12</sup> Behaviour detection officer

notamment par :

- l'engagement de capacité dédiée à la communication et la mise en place de plans structurés de communication ;
- la création d'un toutes boîtes spécifique à notre zone ou la participation systématique aux bulletins communaux existants ;
- le développement de notre site Internet sur base de la plateforme Web de la police intégrée permettant une standardisation et une souplesse de communication ;
- le développement ou la redynamisation des médias sociaux de la zone de police.

#### **Indicateurs et suivi :**

- Nombre de formations, d'actions, de réunions et de communications réalisées (et résultats – par ex : interdiction de lieu) ;
- Capacité engagée par fonctionnalité de base (Galop)
- Nombre de PLP et autres collaborations ;
- Organisation de sondages ou d'évaluations auprès de la population

Suivi mensuel et annuel

#### 5.4.2 Objectif stratégique 2 : criminalité dérangeante et sentiment d'insécurité

D'ici 2025, lutter ensemble avec nos partenaires contre la criminalité dérangeante ou générant un sentiment d'insécurité, en orientant nos moyens disponibles et en organisant un suivi régulier afin de maîtriser et faire diminuer les phénomènes suivants :

- les faits de violence sous toutes ses formes, avec une attention particulière pour les VIFA ;
- les nuisances et les incivilités ;
- les trafics de stupéfiants dont les jeunes sont particulièrement les cibles ;
- les vols qualifiés dans les habitations.

#### **Avec comme objectifs opérationnels et activités notamment :**

- Opérationnaliser le protocole d'accord signé entre le Procureur du Roi et les communes concernant les SAC liées à la criminalité dérangeante ;
- Organiser une occupation de terrain ciblée sur nos « hot spots » et particulièrement la zone frontalière de Quiévrain en développant l'approche administrative en collaboration avec différents partenaires (Douanes, ONSS, AFSCA,...) ;
- Continuer à développer la collaboration avec les forces de l'ordre françaises dans le cadre des opérations ou la de participation à des réseaux (Ex : Vigi Agri) ;
- Intensifier l'organisation d'opérations de contrôle transfrontalières d'initiative ou par la participation aux opérations du Bassin 3<sup>13</sup> ;
- Inciter les victimes à dénoncer les faits par un accueil et une enquête de qualité (faits de mœurs et VIFA) ;
- Continuer à développer les outils de prévention dans les domaines ciblés : affichettes, brochures, presse, facebook, etc ;
- Collaborer avec des partenaires (Cellule prévention Dour, association de protection des personnes, sv d'aide, etc) notamment en participant et dynamisant les PLP ;
- Former le personnel en matière de sanctions administratives, environnement et bien-être animal ;

---

<sup>13</sup> Réunion des autorités de police belges et françaises présentes de part et d'autre de la frontière entre Tournai au nord et Quévy au Sud

- Organiser des rencontres régulières avec le fonctionnaire sanctionnateur ,et assurer un feed-back des mesures prises ;
- Accroître la collaboration avec les constatateurs communaux ;
- Intensifier et améliorer les dispositifs de contrôle stupéfiants lors du Dour Festival (Wasstraat)<sup>14</sup> ;
- Mener des actions de prévention et de contrôle en matière de drogue (et alcool) en partenariat avec des services d'aide, les écoles, etc,
- Identifier les targets locaux polycriminels ;
- Relancer les formations de techno-prévention ;

#### **Indicateurs et suivi :**

- Nombre de formations, d'actions et d'opérations réalisées (et résultats) ;
- Nombre d'élucidations ;
- Capacité engagée (Galop)
- Chiffres de criminalité dans les phénomènes ciblés.

Suivi mensuel et annuel.

#### 5.4.3 Objectif stratégique 3 : circulation routière

D'ici 2025, continuer à maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles en luttant contre la vitesse excessive, l'alcool au volant, le stationnement dangereux et gênant mais aussi les incivilités telles que le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes moins valides.

#### **Avec comme objectifs opérationnels et activités notamment :**

- Opérationnaliser les protocoles signés entre le Procureur du Roi et les communes dans le cadre des SAC liées aux infractions de roulage ;
- Participer systématiquement aux campagnes BOB ;
- Placer régulièrement les Lidars via le SPW aux endroits accidentogènes concertés;
- Continuer à implémenter via le SPW le réseau de radars fixes et tronçons et le compléter selon les priorités locales ;
- Prévoir les formations nécessaires (drogues au volant, radar, etc.) ;
- Réaliser des actions de contrôles préventifs et répressifs d'initiative ou à la demande des autorités ou de la population (procédure à développer) ;
- Acquérir de nouveaux matériels permettant l'analyse et la prévention (analyseur de trafic et radar préventif portatif) ;

#### **Indicateurs et suivi :**

- Nombre de formations, de contrôles, d'actions et d'opérations réalisées (et résultats)
- Capacité engagée (Galop)
- Etat d'avancement du réseau radars et situation des acquisitions ;
- Nombres d'accidents et d'infractions.

---

<sup>14</sup> Dispositif comprenant différents ateliers partant de la détection, la fouille, les constatations judiciaires, l'analyse par un laboratoire, la présence d'un magistrat pour prise de décision et le paiement éventuelle de transactions immédiates.

Suivi mensuel et annuel

#### 5.4.4 Objectif stratégique 4 : innovation et gestion de l'information

D'ici 2025, continuer à améliorer et maîtriser le flux d'informations policières dans les domaines judiciaire et administratif permettant d'apporter une réponse sécuritaire adéquate, notamment dans le domaine du radicalisme, tenant compte de l'évolution numérique de notre environnement, et en utilisant des solutions innovantes basées sur les nouvelles technologies.

##### **Avec comme objectifs opérationnels et activités notamment :**

- Former les policiers à la constatation d'infractions liées au développement numérique (cyber criminalité, cyber harcèlement, ...)
- Former les policiers à utiliser les nouveaux outils de recherche sur Internet ;
- Améliorer l'utilisation des outils de l'ISLP existants (qualité des PV, délai de rédaction, modèles types, RIR, ...)
- Améliorer l'utilisation des nouveaux outils de gestion de l'information (I+ Belgium, RAAVIS,...) ;
- Continuer la mise en place d'outils mobiles modernes permettant une meilleure gestion de l'information sur le terrain (ISLP mobile et projet Focus) ;
- Participer à la mise en place des CSIL-R dans chaque commune ;
- Opérationnaliser les systèmes ANPR fixes (Quiévrain) et mobiles de la zone de police ;
- Etudier la nécessité d'étendre le réseau de caméras existant ou de développer le réseau ANPR ;
- Développer les nouvelles façons de travailler dans nos processus de gestion de l'information via les outils mis à dispositions (Office 365) ;
- Développer un véritable carrefour d'information zonal ou une entité pouvant appuyer les unités de terrain dans le domaine opérationnel et la direction dans le domaine stratégique.

##### **Indicateurs et suivi :**

- Nombre de policier formés ;
- Nombre de CSIL-R, de réunions et d'informations échangées ;
- Nombre de demande d'info via Internet (OSInt,..) ;
- Nombre de RIR, de message RAAVIS, I+Belgium,...
- Suivi des retards PV ;
- Capacité engagée (Galop)
- Etat d'avancement de l'implémentation des outils (ISLP mobile, Focus, nombre de tablettes,...) ;
- Etat d'avancement du réseau caméras et ANPR .

Suivi mensuel et annuel

#### 5.5 Suivi des priorités

Un suivi mensuel interne est organisé pour chaque priorité.

Un suivi vers le CZS sera organisé annuellement chaque premier trimestre.

## 6 Conclusion

Le plan zonal 2020-2025 propose quatre priorités stratégiques débouchant sur des activités et des objectifs concrets et mesurables.

Malgré l'absence de note cadre ou de plan national de sécurité, nous y avons intégré les ambitions fédérales exprimées en 2016 et qui nous semblaient toujours d'actualité.

On y retrouve également clairement les attentes des autorités locales, provinciales, régionales et de la police fédérale.

Les attentes de la population y sont traduites grâce à l'enquête locale de sécurité 2018 ou les différentes rencontres et contacts réalisés par la zone de police.

Les objectifs seront évalués et adaptés si nécessaire durant les six années à venir.

Ainsi, nous avons essayé de maintenir le cap de la simplification sans tomber dans le simplisme.

Ce PZS nous paraît donc équilibré et orienté vers l'essentiel : les priorités locales et les résultats.

## 7 Approbation du plan

Pour prise de connaissance et accord sur le projet de PZS présenté

Date du conseil :	26/09/2019
Membres du CZS	Signatures
Président du CZS M Eric THIEBAUT Bourgmestre de Hensies	
M Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre de Dour	
Mme Véronique DAMEE Bourgmestre de Quiévrain	
M Matthieu LEMIEZ Bourgmestre de Honnelles	
M Christian HENRY Procureur du Roi Mons-Tournai	
CDP Laurent COUCKE Directeur Coordonnateur du Hainaut a.i.	
CDP Patrice DEGOBERT Chef de Corps de la Zone des Hauts-Pays	

## 8 Annexes

### 8.1 Lettre de mission du chef de Corps – 2018- 2022